

Où l'on reparle de la MJC

Lors du renouvellement de la convention Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) entre la Ville de Villerupt et la Fédération française des MJC, qui a été accepté à l'unanimité moins six abstentions, Véronique Guillotin, pour le groupe Ensemble pour agir, a rappelé que la municipalité participait à hauteur de 210 000 € au fonctionnement de la MJC.

« Ce n'est pas une association de bénévoles, mais une association employeuse, fortement subventionnée. Je ne comprends donc pas pourquoi on n'a pas, plus de quatre mois après, le bilan de la saison dernière. Surtout quand on en connaît les difficultés de fonctionnement. » Bernard Reiss, le premier adjoint, a d'abord rectifié le total des subventions : *« 203 000 €. Et comme toutes les associations, elle est indépendante. On n'a donc pas à débattre de ses résultats ou de son bilan. Ceci dit, les documents viennent d'arriver. »*